

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

N° 03/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 21 mars 2026

Election des Adjointes

L'An deux mille VINGT-SIX, le 21 mars, à 9 heures 30, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT légalement convoqué en date du 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe NICOLAS, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

15

Etaient présents : Chrystelle CAUBET, Mathieu MARTINS, Sylvie FARRELL, Arnaud LAFONT, Eugénie BRAY, Olivier FEUTRY, Laura CREUS, Rémy BAVAY, Sophie MAHAUT, Yann GUÉGAN, Céline CORVISY, Pierre VAUDOLON, Cynthia LABELLE, Daniel VIGIER, Conseillers

Présents :

15

Monsieur Mathieu MARTINS est élu secrétaire de séance

Votants

15

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-7-2 ;

VU la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjointes au Maire à 4,

Considérant que, dans toutes les communes, les adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Premier tour de scrutin :

1 liste déposée : Chrystelle CAUBET, Mathieu MARTINS, Sylvie FARRELL, Arnaud LAFONT.

- Nombre de bulletins : 15
- Majorité absolue : 8 voix
- Liste 1 : 15 voix pour

Ont été proclamés Adjointes au Maire : Madame Chrystelle CAUBET
Monsieur Mathieu MARTINS
Madame Sylvie FARRELL
Monsieur Arnaud LAFONT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Mathieu MARTINS



Le Maire,
Christophe NICOLAS

